



INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	page 184
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	page 185
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 28 AVRIL 2016	page 188
TABLE DE CONCORDANCE	page 190
COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	page 191



Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 25 avril 2016



Éric CHARPENTIER
Directeur Général

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 place Richebé 59000 Lille.

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

► Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants ;
- D'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation ;
- De faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- De se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 - les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration - ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents ;
- De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

► Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

► Tenue des assemblées générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement chaque fois que le Conseil d'Administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'Administration. Si le Président du Conseil d'Administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'Administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

CONCERNANT LE CAPITAL

► Capital social de la Caisse Fédérale

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui, en outre :

- Ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- Ont souscrit au moins une action ;
- Ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale ;
- Ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration de la Caisse locale. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission.

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

► Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent au niveau globalisé

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des parts sociales de 150 euros chacune. Au 31 décembre 2015, il est de 317 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du Groupe CMNE.

Le capital des Caisses locales est détenu par des sociétaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

Le capital des Caisses locales est représenté par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- Les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F peuvent être rémunérées par un intérêt versé annuellement, fixé par l'Assemblée Générale de chaque Caisse locale dans le respect des limites prévues par le statut de la coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration Fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

Au 31 décembre 2015, le capital social était de 1 266 millions d'euros.

► Variabilité du capital

Les parts B et les parts F ont cessé d'être commercialisées le 1^{er} juin 2011. Les parts C et les parts F comportent un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement.

Au 31 décembre 2015, les titulaires de 26,75 % de l'encours de parts F avaient déclenché leur préavis de remboursement. Les parts C ont été créées par décision des Assemblées Générales des Caisses locales tenues en 2010 et ont vocation à remplacer progressivement les parts B. Cet objectif était atteint à 82 % à la fin de 2015.

Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, le capital social a varié de la manière suivante :

En millions d'euros

Type de part	31/12/14	31/12/15
Parts A	67	61
Parts B	228	183
Parts C	939	975
Parts F	61	47

► Titres non représentatifs du capital

La Caisse fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). Le total des titres émis en 2015 était de 145 millions d'euros dont 40 millions d'euros auprès du réseau.

► Évolution du capital

En millions d'euros

31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15
1 268	1 318	1 298	1 295	1 266

► Répartition actuelle du capital et droits de vote

▷ Au niveau de la Caisse Fédérale

Le capital est détenu en totalité par les 154 Caisses locales adhérant à la fédération. Le droit de vote est établi selon la règle : une voix de base plus une voix supplémentaire pour 1 000 sociétaires, sans que le total puisse dépasser 10 pour une même caisse.

▷ Au niveau des Caisses locales

Le capital est détenu en totalité par les sociétaires dont le droit de vote est fondé sur la règle : un homme, une voix.

► Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2015, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière : en avril 2015, le rapport annuel relatif à l'exercice 2014, en juillet 2015, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables (CD et BMTN), en août 2015, l'information financière semestrielle au 30 juin et en décembre 2015, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN).



FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2016

RÉSOLUTIONS

► Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2015 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 14 459,98 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

► Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

► Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

► Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

► Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3 180 000 euros pour l'année 2016. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0157 % du montant moyen des capitaux gérés.

► Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Mesdames DEBOUBERT, POLVECHE, RIGAUT et de Messieurs VASSEUR, LELEU, BOUDET, VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire, Mesdames DEBOUBERT, POLVECHE, RIGAUT et Monsieur VANBREMEERSCH pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administratrices, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Madame Vania FOSSAERT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de Pérenchies, domiciliée à Verlinghem, 164 Chemin de Messines ;
- Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de Cambrai, domiciliée à Cantaing-sur-Escaut, 1 Rue de Graincourt.

Lesquelles déclarent accepter leur fonction.

► Septième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2016

RÉSOLUTIONS

► Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, de son Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

► Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

► Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 77 300 588,20 euros, de la manière suivante :

- Réserve légale : 3 865 029,41 euros ;
- Réserves ordinaires : 73 435 558,79 euros.

► Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social qui était de à 313 766 550 euros en fin d'exercice 2014 s'établit à 316 939 050 euros au 31 décembre 2015.

► Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

► Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Mesdames DEBOUBERT, POLVECHE, RIGAUT et de Messieurs VASSEUR, LELEU, BOUDET, VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire, Mesdames DEBOUBERT, POLVECHE, RIGAUT et Monsieur VANBREMEERSCH pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administratrices, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Madame Vania FOSSAERT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de Pérenchies, domiciliée à Verlinghem, 164 Chemin de Messines ;
- Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de Cambrai, domiciliée à Cantaing-sur-Escout, 1 Rue de Graincourt.

Lesquelles déclarent accepter leur fonction.

► Septième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

TABLE DE CONCORDANCE		Pages
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL		
• Attestation du Directeur Général		184
• Société		
– Renseignements de caractère général sur la société		185 à 187
• Capital		
– Particularités		186
– Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		187
• Information financière		
– Document d'information annuelle		187
CAPITAL ET DROITS DE VOTE		
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote		187
ACTIVITÉ DU GROUPE		
• Organisation du Groupe		9
• Chiffres clés du Groupe		7
• Informations chiffrées sectorielles		11 à 32
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur		11 à 32
• Informations sociales		59 à 64
FONDS PROPRES ET GESTION DES RISQUES		
• Fonds propres		46-47
• Contrôle et audit		48-49
• Facteurs de risque		50 à 58
– Risque de crédit		50 à 52
– Risque de marché		53 à 57
– Risque opérationnels		58
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS		
• Comptes consolidés		37 à 45 et 113 à 121
• Annexe aux comptes consolidés		122 à 180
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		181-182
• Rémunération des dirigeants		180
• Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau		180
• Ratios prudentiels réglementaires		7
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE		
• Composition et mandats des organes d'administration et de direction		94 à 99
• Composition et fonctionnement des comités		96
• Rapport du Président sur le contrôle interne		100 à 109
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne		110
• Responsabilité sociale et environnementale		65 à 92
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES		
• Évolution récente		33-34
• Perspectives		35-36

SITUATION AU 28 AVRIL 2016

PÔLE BANCASSURANCE FRANCE

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CFCMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 38 38

Fax : 03 20 30 86 59

Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

PÔLE BANCASSURANCE BELGIQUE

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

BKCP BANQUE SA

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

Fax : 00 32 22 89 89 90

Site Internet : www.bkcp.be

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Christian NOBILI**

BEOBANK NV/SA

Boulevard Général Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Fax : 00 32 626 55 84

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

PÔLE ENTREPRISES

BCMNE

Banque Commerciale du Marché Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 77

Fax : 03 28 02 56 95

Site Internet : www.bcmne.fr

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Nicolas SALMON**

BAIL ACTÉA

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Fax : 03 28 02 56 99

Site Internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Nicolas SALMON**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

NORD EUROPE LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 81

Fax : 03 28 02 56 96

- Président du Conseil d'Administration : **Nicolas SALMON**
- Directrice Générale : **Valérie-Marie AUBIN-VAILLANT**
- Directeur Général Délégué : **Bernard DUFERMONT**

NORD EUROPE PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 35 59 44 20

Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **Nicolas SALMON**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

PÔLE ASSURANCES

NORD EUROPE ASSURANCES

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Tristan GUERLAIN**

ACMN-VIE

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

Site Internet : www.acmnvie.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général : **Tristan GUERLAIN**

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L-2134 (Luxembourg)

Tél : 00 352 42 40 20 1

Fax : 00 352 42 40 20 44

Site Internet : www.nellweb.com

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Administrateur Délégué : **Tristan GUERLAIN**

ACMN IARD

Assurances Crédit Mutuel Nord Iard

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 38 38

Fax : 03 20 30 86 59

- Président du Conseil d'Administration : **Tristan GUERLAIN**
- Directrice Générale : **Odile EZERZER**

CPBK REINSURANCE S.A.

74 Rue de Merl - L-2146 (Luxembourg)

Tél : 00 352 49 69 51 321

Fax : 00 352 49 69 51 333

- Présidente du Conseil d'Administration : **Odile EZERZER**

COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 39 84

Fax : 08 20 36 09 00

- Président : **Tristan GUERLAIN**
- Directeur Général : **Jacques NOIZE**

NORTH EUROPE LIFE BELGIUM

11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 789 42 00

Fax : 00 32 789 42 01

Site Internet : www.nelb.be

- Directrice Générale : **Myriam BILLENS**

PÔLE GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Situation au 31 mai 2016

GROUPE LA FRANÇAISE

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site Internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

LA FRANÇAISE ASSET-MANAGEMENT

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Fax : 01 43 12 01 20

Site Internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LÉPINE**
- Présidente du Directoire : **Pascale AUCLAIR**

LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Xavier LÉPINE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**

LA FRANÇAISE AM GESTION PRIVÉE

173 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

- Président du Conseil de Surveillance : **Michel DIDIER**
- Président du Directoire : **Thierry SEVOUMIANS**
- Directeur Général : **Jacques BELLAMY-BROWN**

LA FRANÇAISE GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.lafrancaise-am-partenaires.com

- Directeurs Généraux : **Xavier LEPINE,**
Patrick RIVIÈRE
Philippe VERDIER

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise-am-partenaires.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**
Benoît GIRARDON

LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Sofiane HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

NOUVELLES EXPERTISES ET TALENTS AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.next-am.com

- Président du Conseil d'Administration : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY**
Antoine ROLLAND

NEXT ADVISOR

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.nextadvisor.com

- Président du Conseil d'Administration : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY**
Grégory NEULAT

LA FRANÇAISE BANK

2 Boulevard de la Foire - BP 1556 - L-1015 (Luxembourg)

Tél : 00 352 24 83 221

Fax : 00 352 44 98 83

Site internet : www.lafrancaise-bank.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIÈRE**



Le présent rapport a été imprimé sur Satimat Green, papier mixte FSC® (40 %)/Recyclé (60 %) avec des encres à base végétale.

En utilisant ce papier plutôt qu'un papier Couché standard non recyclé, notre impact environnemental est réduit de :

419

kg de matières envoyées en décharge

48

kg de CO²

484

km parcourus en voiture européenne moyenne

9 828

litres d'eau

903

kWh d'énergie

680

kg de bois



Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

